

AVIS PUBLIC

AUX PERSONNES HABLES À VOTER AYANT LE DROIT D'ÊTRE INSCRITES SUR LA LISTE RÉFÉRENDAIRE DE L'ENSEMBLE DE LA MUNICIPALITÉ

1. Lors d'une séance du conseil tenue le 4 octobre 2010, le conseil municipal de la Ville de Carleton-sur-Mer a adopté le règlement numéro 2010-184 intitulé : Règlement décrétant un emprunt au montant de 120 100 \$ et une dépense au montant de 120 100 \$ pour effectuer les travaux de réparation du poste de pompage Vermette et des composantes.
2. Les personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la municipalité peuvent demander que le règlement numéro 2010-184 fasse l'objet d'un scrutin référendaire en inscrivant leurs nom, adresse et qualité et en apposant leur signature dans un registre ouvert à cette fin.
3. Les personnes habiles à voter voulant enregistrer leur nom doivent présenter une carte d'identité : carte d'assurance maladie, permis de conduire, passeport, certificat de statut d'Indien ou carte d'identité des Forces canadiennes.
4. Le registre sera accessible de **9 h à 19 h, le 14 octobre 2010**, au bureau de la Ville de Carleton-sur-Mer, situé au 629, boulevard Perron à Carleton.
5. Le nombre de demandes requis pour que le règlement numéro 2010-184 fasse l'objet d'un scrutin référendaire est de 350. Si ce nombre n'est pas atteint, le règlement numéro 2010-184 sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter.
6. Le résultat de la procédure d'enregistrement sera annoncé à 19 h le 14 octobre 2010, à l'hôtel de ville situé au 629, boulevard Perron à Carleton.
7. Le règlement peut être consulté au bureau de la Ville de Carleton-sur-Mer, du lundi au vendredi de 8 h à 16 h.

Conditions pour être une personne habile à voter ayant le droit d'être inscrite sur la liste référendaire de l'ensemble de la municipalité :

1. Toute personne qui, le 4 octobre 2010, n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue à l'article 524 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* et remplit les conditions suivantes :
 - ☞ être une personne physique domiciliée dans la municipalité et être domiciliée depuis au moins 6 mois au Québec;
 - ☞ être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.
2. Tout propriétaire unique non résident d'un immeuble ou occupant unique non résident d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :
 - ☞ être propriétaire d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise situé dans la municipalité depuis au moins 12 mois;
 - ☞ dans le cas d'une personne physique, être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.
3. Tout copropriétaire indivis non résident d'un immeuble ou cooccupant non résident d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :
 - ☞ être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé dans la municipalité, depuis au moins 12 mois;
 - ☞ être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des personnes qui sont copropriétaires ou occupants depuis au moins 12 mois, comme celui qui a le droit de signer le registre en leur nom et d'être inscrit sur la liste référendaire, le cas échéant. Cette procuration doit avoir été produite avant ou lors de la signature du registre.
4. Personne morale
 - ☞ avoir désigné par résolution, parmi ses membres, administrateurs ou employés, une personne qui, le 4 octobre 2010, et au moment d'exercer ce droit, est majeure et de citoyenneté canadienne, qui n'est pas en curatelle et n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue par la loi.

Et j'ai signé à Carleton-sur-Mer, ce 5 octobre 2010.

Me Caroline Asselin, directrice générale et greffière
(Parution et publication Du coin de l'œil, le 8 octobre 2010)

AVIS PUBLIC

Avis public est par le présent donné que le conseil municipal de la Ville de Carleton-sur-Mer a adopté, lors de sa séance du 5 juillet 2010, le règlement 2010-178 décrétant une dépense financée par un emprunt de 109 000 \$ pour effectuer des travaux d'amélioration et de réaménagement au centre de plein air Les Arpents Verts.

Ledit règlement a reçu l'approbation des personnes habiles à voter le 21 juillet 2010.

Ledit règlement a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire le 31 août 2010.

Ledit règlement est actuellement déposé au bureau de la soussignée et toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures d'affaires.

Le règlement 2010-178 entrera en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Carleton-sur-Mer, ce 31 août 2010.

Me Caroline Asselin, directrice générale et greffière
(Parution et publication Du coin de l'œil, le 8 octobre 2010)

AVIS PUBLIC – DÉROGATION MINEURE

Avis public est par le présent donné par la soussignée, directrice générale et greffière, qu'il y aura une réunion ordinaire du conseil municipal de la Ville de Carleton-sur-Mer le lundi 1^{er} novembre 2010 à 20 h à la salle Lavoie-St-Laurent de l'hôtel de ville. Au cours de cette réunion, le conseil municipal entendra les personnes et organismes qui désirent faire valoir leurs commentaires sur la demande de dérogation mineure suivante :

La dimension du lot et la superficie minimale du lot partiellement desservi ne respectent pas les exigences du règlement de lotissement actuellement en vigueur.

En effet, la dimension du lot adjacent à la rue est de 19,60 mètres et sa superficie est de 1 387,4 mètres carrés, alors que les dispositions réglementaires sont respectivement de 22,86 mètres et de 1 393,5 mètres carrés.

La localisation de cet immeuble se situe au 119, route Nadeau à Saint-Omer sur le lot 3 887 588 du cadastre du Québec.

Au cours de cette réunion du conseil, un point à l'ordre du jour sera spécifiquement réservé pour l'étude de cette demande de dérogation mineure.

Donné à Carleton-sur-Mer, le 8 octobre 2010.

Me Caroline Asselin, directrice générale et greffière

(Parution et publication Du coin de l'œil, le 8 octobre 2010)

CENTR'ELLES – ATELIERS OFFERTS À L'AUTOMNE 2010

■ Antidote I ■

Le thème de cet atelier, intitulé « Une quête d'identité », reconnaît l'impact de la socialisation sur les femmes. *Antidote I* porte sur la nécessité de se libérer de certains rôles sociaux attribués aux femmes. Vous apprendrez à penser à vous, à mettre vos limites, à vous affirmer, à rehausser votre estime de soi et votre confiance en vous, à prendre votre place, à prendre conscience de votre potentiel, et plus encore. Vous offrir *Antidote I*, c'est un véritable cadeau! Les ateliers *Antidote I* seront offerts à Centr'Elles ou à la Source alimentaire Bonavignon à Maria à **partir du mardi 28 septembre 2010** de 13 h 30 à 16 h ainsi qu'à Pointe-à-la-Croix à partir du jeudi 30 septembre 2010 de 13 h 30 à 16 h pour une durée de 8 semaines.

■ Pas à pas... Ma vie de femme... Un héritage ■

Cette série d'ateliers sur le vieillissement au féminin se veut une occasion de briser l'isolement des femmes âgées de 55 ans et plus et veut susciter une prise de position face à ce qu'elles ont vécu, vivent et veulent vivre. On y traite de l'autonomie personnelle des femmes, des conditions de vie, des moyens pour s'entraider, etc. Cette série d'ateliers sera offerte à Centr'Elles à **partir du mardi 5 octobre 2010** de 13 h 30 à 16 h pour une durée de 8 semaines.

■ Femmes, argent et économie ■

Ces ateliers ont comme objectifs de prendre conscience de nos perceptions individuelles et collectives par rapport à l'argent, voir comment les réalités historiques, politiques, sociales et économiques influencent nos façons de penser et d'agir par rapport à l'argent et d'identifier des pistes d'actions individuelles et collectives qui nous permettent d'acquérir une plus grande autonomie économique. Cette série d'ateliers sera offerte à Centr'Elles ou à Maria à **partir du mercredi 6 octobre 2010** de 13 h 30 à 16 h pour une durée de 5 semaines. De plus, il pourrait y avoir des rencontres supplémentaires concernant l'endettement et l'aide au budget.

■ La santé des femmes au mitan de la vie ■

Ces ateliers ont comme principaux objectifs de démystifier la ménopause et de promouvoir une image positive de cette étape de la vie. Des thèmes tels que : l'auto-santé, la médicalisation croissante, les manifestations de la ménopause, l'ostéoporose, les maladies cardiovasculaires, les cancers du sein et des organes reproducteurs, la détresse psychologique, l'alimentation, l'activité physique, l'hormonothérapie, les médecines alternatives et plus encore seront abordés. Si vous vivez cette étape de la vie et que vous avez besoin d'échanger avec d'autres femmes, de réfléchir et d'agir afin de bien vivre ce moment, ces rencontres sont là pour vous. Cette série d'ateliers sera offerte à Centr'Elles à **partir du mercredi 6 octobre 2010** de 13 h 30 à 16 h ou en soirée de 18 h 30 à 21 h pour une durée de 5 semaines.

Inscription obligatoire à Centr'Elles, situé au 303, route 132 Ouest à Saint-Omer ou en téléphonant au 418 364-3157 ou 1 888 364-3157.

COMPTOIR D'ENTRAIDE DE SAINT-OMER

Le comptoir d'entraide de Saint-Omer, situé à l'O.T.J., vous invite à venir voir les belles choses qu'il contient les **mardis et jeudis de 13 h à 16 h et les jeudis de 18 h 30 à 20 h 30**.

Le comptoir, comprenant 3 étages dont un réservé spécialement aux vêtements pour enfants, vous offre divers articles ainsi que des vêtements pour hommes et femmes. Certains articles sont offerts pour aussi peu que 25 et 50 cents!

Au lieu de jeter aux rebuts certains articles qui sont encore en bon état, nous sensibilisons les citoyens à nous les apporter, ce qui aura comme conséquence de diminuer le volume des matières résiduelles transportées au site d'enfouissement.

Les profits du comptoir vont au fonctionnement de l'O.T.J. de Saint-Omer.

Information : 418 364-7506 (Cécile Leblanc Caissy) ou 418 364-7222 (Suzanne Doucet)